

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du 23 juin 2025, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

Vu le préavis N° 43/25 concernant la demande d'un crédit de 98'915,00 CHF (TTC) en vue de

financer la réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du port ;

Ouïs les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide:

- 1. d'accorder un crédit de 98'915,00 CHF (TTC) en vue de financer la réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du port;
- 2. de porter le montant de 98'915,00 CHF (TTC), en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif);
- 3. d'amortir la somme de 91'500 CHF sur 40 ans, soit 2'300 CHF par année.

Le Président

Henri BOSSERT

COMANDA SELLA CO

La secrétaire

Fabienne VIONNET

Demande de référendum (Base légale art.160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.